

Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Quatorze et le 31 Octobre

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (24): Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL (→ 15 :33), Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL (→ 15 :29), Madame Marie FOUCAN, Monsieur Judex LACLOSSE, Monsieur Edouard FRANCIETTA (→ 15 :20), Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Florise CANVOT, Madame Dolorès BELAIR (→ 15 :33), Madame Laure PHAETON, Madame Annick VANONY, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Roselyne CARDOVILLE (→ 15 :22), Monsieur Patrice RESDEDANT, Madame Marie-Christine NANNETTE

Etaient absents (07): Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE, Madame Michelle MAKAIA-ZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE, Madame Sabrina GARES

Etaient représentés (01): Monsieur Jean DARTRON,

Etaient absents excusés (01): Monsieur Jean-Claude LOMBION,

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 01-08-2014 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 Septembre 2014

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir formuler ses observations et apporter ses modifications au compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 Septembre 2014.

Après avoir procédé aux modifications de rigueur, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 18 Septembre 2014.





LE CONSEIL MUNICIPAL

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le projet de procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 Septembre 2014
Le Conseil Municipal ouï l'exposé du maire
Et après en avoir délibéré*

DECIDE :


ARTICLE 1 : *Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 Septembre 2014 est approuvé.*

ARTICLE 2 : *Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.*

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-à-L'Eau, le 18 Septembre 2014

D/ **Le Maire,**
Philipson FRAMPORT
1^{er} Adjoint au Maire
Jean-Claude LOMBION


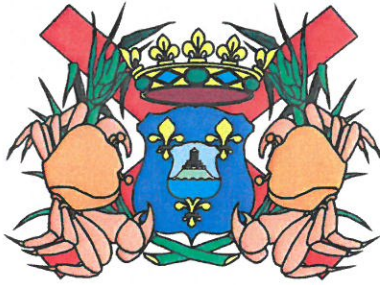
*Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité
Le*

*Formalités de publicité
effectuées le _____*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.







CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2014

PROCES-VERBAL

*Nombre de membres
Composant le Conseil
Municipal : 33*

*Nombre de membres en
exercice : 33*

*Nombre de Conseillers
présents : 26
représentés : 00
Absents : 07*

*Début de séance : 19h
24mn*

Fin de séance : 20h 45

L'an deux mille quatorze, le dix huit septembre, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni, à l'hôtel de ville, dans la salle des délibérations, sur convocation régulière adressée à ses membres le 12 Septembre 2014 par Monsieur Jean-Claude LOMBION, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Etaient présents : (26)

M. Jean-Claude LOMBION, M. Philipson FRANCFORT, M. Jean BARDAIL, Mme JASMIN Victoire, Mme LORMEL/ARPEXAD, Mme Nadia NEGRIT, M. Ketty LABUTHIE, Mme Monique DELMESTRE, M. Léonard JERUL, Mme Marie FOUCAN, M. Judex LACLOSSE, M. Edouard FRANCIETTA, Mme Annette PRESSE, M. Joubert LUCE, Mme Florise CANVOT, Mme Dolorès BELAIR, M. Jean DARTRON, Mme Laure PHAETON, Mme Annick VANONY, Mme Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, M. Patrick CORNELIE, M. Aurel MIRRE, M. Edmond MARCEL, Mme Roselyne CARDOVILLE, M. Patrice RESEDEDANT, Mme Marie-Christine NANNETTE.

Absents représentés : (00)

Absents : (07)

M. Favrot DAVRAIN, M. Saint-Hilaire DELOUMEAUX, M. Klébert BLANCHE, Mme Michelle MAKALIA/ZENON, M. Georges HERMIN, Mme Sandra MANETTE, Mme Sabrina GARES

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h 32

Monsieur **Aurel MIRRE** est nommé secrétaire de séance.

Il procède à l'appel des élus.

26 présents et 07 absents

Monsieur le Maire donne lecture des différents points de l'ordre du jour.

AFFAIRE N° 01 : APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2014

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 17 Juillet qui est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRE N° 02 – ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE FONCTIONS ET AUTORISATION DE REMISAGE A DOMICILE DES VEHICULES DE SERVICE

Rapporteur : Monsieur Philipson FRANCFORT, Maire Adjoint

Il explique qu'il existe deux catégories de véhicules au sein de la Collectivité Territoriale :

A : le véhicule de fonctions

B : le véhicule de service, cette dernière catégorie pouvant se subdiviser en deux types.

Les bénéficiaires potentiels peuvent notamment être les agents qui occupent les emplois fonctionnels suivants :

L'utilisation des véhicules de service, suite à des abus constatés, il y aura un règlement sur l'utilisation des véhicules de service sera bientôt voté.

Les véhicules de service devront être remis dans les locaux de la collectivité le soir et en dehors des périodes de service, sauf si l'agent est d'astreinte.

Le véhicule de fonction qui concerne le Maire et le Directeur Général des Services est mis à disposition permanente et exclusive d'un agent, et peut être utilisé à titre privé.

Il informe que prochainement un règlement sur l'utilisation des véhicules sera bientôt voté.

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

AFFAIRE N° 03 - APPROBATION DE LA PROPOSITION DE DEDOMMAGEMENT POUR LA REMISE EN ETAT DE LA MAISON FLEREAU SIS AU LIEU DIT SAUVIA, ANCIENNEMENT LOUEE PAR LA COMMUNE DE MORNE-A-L'EAU

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il expose à l'assemblée que la Commune avait loué en 1997 la Maison FLEREAU à Sauvia, pour être mise à disposition d'une Association.

Cette habitation a connu des dégradations et le contrat de bail a été résilié. Aujourd'hui, la Collectivité s'est engagée à dédommager le propriétaire à hauteur de 12 236 € pour la réparation de la maison.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

AFFAIRE N° 04 - APPROBATION DE LA PROCEDURE D'ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES ENTRE LA COLLECTIVITE ET L'ASSOCIATION RELIGIEUSE « ASSEMBLEE DE DIEU ».

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il s'agit d'une mutation entre la Collectivité et l'Association Religieuse «Assemblée de Dieu », c'est une affaire qui date et qu'il faudrait régulariser et approuver la procédure d'acquisition pour que celle-ci soit définitivement réglée.

Monsieur MIRRE demande la parole pour ajouter que c'est surtout pour confirmer et finaliser cette affaire qui date de 1998.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

AFFAIRE N° 05 - APPROBATION DE LA PROPOSITION D'ADHESION A L'AGENCE France LOCALE

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que l'Agence France Locale est un outil de financement des Collectivités Locales créé en Décembre 2013 à l'initiative des Associations d'Elus.

Elle est opérationnelle et ouverte à toutes les Collectivités Locales Françaises intéressées par ce nouveau mode de financement.

La Commune de Morne-à-L'Eau va adhérer à France Locale et ainsi elle deviendra actionnaire et pourra bénéficier de crédits pérennes à des conditions financières optimales. Les sources de financement de la Ville seront diversifiées.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

AFFAIRE N° 06 : ORGANISATION DES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Madame FOUCAN Nita, Rapporteur

Elle indique que chaque année, depuis 3 ans, la Ville de Morne-à-L'Eau prend part activement à l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine.

Cette année, ces journées s'inscrivent dans le cadre de l'Agenda 21 Local de la Ville, lancé depuis 1 an et celles-ci se déroulent en même temps que la Semaine Européenne de la Mobilité.

Les objectifs de cette organisation sont de :

- Faire découvrir le patrimoine bâti présent au bourg de Morne-à-L'Eau et la Biodiversité du Canal des Rotours,
- Valoriser les modes de déplacement doux (à vélo, à pied, en kayak, rollers),
- Faire la promotion du sport et proposer des activités sportives en famille,
- Favoriser l'accès à la culture et au sport pour tous, et particulièrement aux familles bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et ayant droit.

Le budget prévisionnel est de 4 790,00 € HT

Le plan de financement se décompose comme suit :

LES RECETTES		
Financier	%	Montant en €
<i>Conseil Général</i>	35 %	1 676,50 €
<i>Ville de Morne-à-L'Eau</i>	65 %	3 113,50 €
TOTAL		4 790,00 €

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

AFFAIRE N° 07 : DEMANDE DE SUBVENTION - APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'URBANISME (A EU2) DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL D'URBANISME / PLAN DE RENOVATION URBAINE (PLU/PRU)

Monsieur Philipson FRANCFORT, Rapporteur

Il informe l'assemblée que dans le cadre de l'élaboration de son PLU et de son PRU, la Ville de Morne-à-L'Eau ambitionne en raison d'un contexte remarquable, en termes de biodiversité et de ressource en eau, de porter une attention particulière à l'environnement et au développement durable.

Aujourd'hui, il s'agit de mener l'AEU2 sur le périmètre du PRU du Centre Bourg et de porter une étude spécifique sur le quartier DIADO en vue de sa rénovation et de son aménagement en quartier durable ou éco quartier.

Concernant le terrain DIADO, il sera question de faire une étude de définition des orientations à prendre pour la transformation du site en éco quartier avec une attention particulière aux problématiques hydrauliques.

Monsieur le Maire intervient en soulignant que le PLU prendra en compte les objectifs environnementaux de développement, notamment le terrain DIADO et le terrain JARNAC. Une étude sera lancée pour savoir ce qu'il faut mettre en place pour adopter un projet concernant ces terrains insalubres et pour donner une meilleure qualité de vie dans ces deux quartiers.

Monsieur JERUL : A mon sens, il faudrait trouver un projet adapté à ce quartier, et mettre en place une vraie communication afin d'expliquer, d'informer les habitants de cette zone.

Monsieur le Maire répond que nous ne pouvons pas aller vers les gens sans savoir ce qu'on allait faire, aujourd'hui, nous pourrions mieux expliquer à la population, communiquer les objectifs d'orientations d'aménagement à travers l'outil AEU2 (Approche Environnemental de l'Urbanisme). Informer surtout pourquoi, nous n'avons pas pu faire avant.

Madame VANONY Annick suggère qu'il faudrait procéder de la même manière que le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

AFFAIRE N° 08 : COFINANCEMENT DE L'ETUDE RELATIVE AU ROLE EPURATEUR POTENTIEL DES MANGROVES DE GUADELOUPE MENEES PAR L'UNIVERSITE DES ANTILLES

Monsieur RESEDEDENT, Rapporteur

Il explique à l'assemblée que l'Université des Antilles mènera sur deux ans, sur le Canal des Rotours, une étude pour déterminer le potentiel épurateur de la mangrove comme filtre biogéochimique pour le carbone, l'azote et l'énergie thermique des mers.

L'étude scientifique portée par l'Université a pour objet de :

- . Evaluer le potentiel d'épuration des composés azotés en zone de mangrove,
- . Etablir le fonctionnement actuel du système,
- . Voir de quelle manière, une utilisation accrue de la mangrove permettrait de limiter les flux de pollution amenés en mer (passage forcé

dans l'écosystème mangrove pour une meilleure utilisation des polluants par la microflore endogène).

La ville partenaire du projet sera destinataire et utilisataire des principaux résultats dans le cadre de ces diverses actions et, notamment, lors de la mise en œuvre de la Maison du Canal (Cité de l'Eau et de la Biodiversité). Elle sera régulièrement associée et tenue informée de l'avancée de l'étude.

II

Le coût de cette étude est le suivant :

COUTS EN EUROS		FINANCEMENTS EN EUROS	
		Subvention Ville de Morne-à-L'Eau	10 000
Coût global (salaires et fonctionnement de l'étude)	495 996	Autres financeurs (Universités Antilles et Paris 6, Office de l'Eau, FSE, Région Guadeloupe)	495 996
TOTAL	495 996	TOTAL	495 996

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

AFFAIRE N° 09 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) (MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A LA REHABILITATION DE LA DECHARGE)

Monsieur Philipson FRANCFORT, Rapporteur

Il explique à l'assemblée qu'après plus de 40 ans d'exploitation, la Collectivité a été destinataire d'un arrêté portant fermeture en 2008 de la décharge et d'une mise en demeure pour la réhabilitation de ce site.

En 2012, la Ville a lancé le marché de mandat et de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet définitif arrêté en 2013.

Il s'agit de travaux d'intégration écologique qui doivent :

- . Respecter et optimiser les prescriptions de l'arrêté préfectoral,
- . Réduire fortement voire éliminer les risques posés par le site sur l'environnement remarquable : milieux naturels, les sols, la nappe souterraine, la réserve de Biosphère, le Canal des Rotours.
- . Valoriser le site en lui affirmant une vocation éco pédagogique eu égard au coût des travaux et à sa localisation à proximité du Canal des Rotours, sujet d'un programme d'aménagement intégré.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Prévisionnel d'Intégration Ecologique de la décharge se décomposant comme suit :

COUTS EN EUROS (HT)		FINANCEMENTS EN EUROS	
		ADEME	932 798
Travaux d'intégration environnementale et écologique de la décharge	1 887 368	DETR	477 096
		OFFICE DE L'EAU	100 000
		Autofinancement	377 474
TOTAL	1 887 368	TOTAL	1 887 368

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

AFFAIRE N° 10 : EXAMEN DU REGLEMENT DU MARCHE AUX VIVRES DE MORNE-A-L'EAU

Monsieur le Maire informe que la Ville de Morne-à-L'Eau accompagne le développement économique rural avec la mise en service du marché aux vivres rénové.

Un règlement intérieur sera défini pour son usage.

Parallèlement à la réouverture de ce marché, il sera interdit de vendre des fruits, légumes et autres vivres sur les voies publiques du Centre-Bourg. Les autres activités non sédentaires (marchand ambulant) feront l'objet d'attributions d'emplacement par voie d'arrêté spécifique.

Il propose au Conseil Municipal de prendre acte du projet d'arrêté portant règlement du marché aux vivres présenté en annexe.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

AFFAIRE N° 11 : INDIVIDUALISATION DES SUBVENTIONS - EXERCICE 2014

Monsieur Jean DARTRON, Rapporteur,

Dit avoir rencontré toutes les Associations en compagnie de Messieurs LOMBION Guy et ANDY Gérard, cette rencontre a été d'ailleurs très fructueuse.

Cela leur a permis d'analyser l'implication de la Jeunesse et ils souhaitent que ces associations que la Ville accompagne aient des accompagnateurs formés.

« L'objectif premier est de faire revenir nos jeunes, car il y a une diminution de licenciés ».

Il suggère qu'on mette en place un suivi des espaces et que quelqu'un fasse l'interface (Association / Collectivité).

« Mettre en place un projet pour que notre jeunesse ressente notre présence, nous avons aussi souhaité que les Associations qui sont en sommeil redémarre, pour cela nous avons demandé de nous faire parvenir leur projet pour qu'il y ait un suivi et que les cadres soient formés».

Monsieur le Maire rappelle que la Collectivité a déjà organisé deux formations pour les Associations, dit-il, des clés USB ont été distribuées aux Associations pour permettre aux jeunes d'avoir des outils nécessaires pour évoluer dans le milieu associatif.

Il poursuit en informant l'assemblée qu'il est plus que jamais nécessaire de consentir un certain effort vis-à-vis des Associations. D'ailleurs le travail a commencé et la Collectivité souhaite tout de même poursuivre sa politique d'aide directe, ou indirecte aux Associations qui remplissent les conditions.

ASSOCIATIONS	MONTANTS
A tè Ti Po	700,00
A.C.L.G.M	700,00
AFFIRMATIC	700,00
ALPHA	700,00
ANSANM ANSANM POU JABRENSENSI	700,00
BLACK MARBRE CLUB	700,00
C.E.D.E.P.S.J.E	700,00
CABINET CONSEILS TOURISTIQUES	700,00
EVASION NAUTIQUE MORNALIENNE	1 500,00
FOUYAPEN LA	700,00
FUZION 111	700,00
GRIPPON ALL STARS	1 000,00
L'ETOILE MORNALIENNE – POLE A.C.M	700,00
L'ETOILE MORNALIENNE – POLE ATHLETISME	2 000,00
L'ETOILE MORNALIENNE POLE FOOT BALL	8 000,00
L'ETOILE MORNALIENNE – POLE HAND BALL	3 000,00
L'ETOILE MORNALIENNE – POLE TENNIS DE TABLE	500,00
L'ETOILE MORNALIENNE – POLE VOLLEY BALL	1 500,00
L'INDOMPTABLE	3 500,00
LA ROSE DES AINES	700,00
LE FLAMBOYANT	700,00
LE PALMIER	700,00
LE VENUS DE BLANCHET	1 000,00
LE ZENITH	3 500,00
LES JEUNES EN ACTION	700,00
LES SOLIDES	700,00
MAJORETTES DE M-A-L «LES TWISTERS »	700,00
MERVEILLE	700,00
MOD'EST	700,00

MOUVMAN KILTIREL MAS BOKO KA	700,00
OLYMPIC CLUB	3 500,00
ORCHESTRE AURORE JAZZ	700,00
ORCHESTRE TITANE	700,00
PEDALE DU CENTRE	3 000,00
ROSE DES AINES	700,00
ROSE DES VENTS	700,00
TITANE	700,00
ZAYEN LA	3 000,00
TOTAL	53 000,00

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

AFFAIRE N° 12 : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME «ACCUEIL DE LOISIRS » 2014 / 2015

Monsieur Ketty LABUTHIE, Rapporteur,

Il explique à l'assemblée que ce programme est en phase avec la politique sportive de la Ville de Morne-à-L'Eau. Celle-ci, désireuse d'offrir à ce jeune public l'occasion de bouger, de pratiquer diverses activités sportives et culturelles, souhaite renouveler pour chaque vacance scolaire de l'année 2014 / 2015 un accueil de Loisirs Ticket Sport.

La Collectivité souhaite intégrer aux objectifs de ce projet pédagogique, la traditionnelle manifestation intitulée «**KAY KA FET AN SITE LA**» qui se déroulera durant la 2^{ème} semaine des vacances de Pâques.

Période et Public accueilli :

«**Boko Trotters**» du 20 au 24 Octobre 2014 (vacances de Toussaint) : réservé aux enfants âgés de 12 à 17 ans – Places limitées 30 enfants,

«**Le monde Antique**» les 11, 13, 19 et 20 Février 2015 (vacances de Carnaval) réservé aux enfants âgés de 6 à 12 ans. Places limitées 50 enfants

«**Les explorateurs**» du 30 Mars au 2 Avril (Vacances de Pâques) réservé aux enfants âgés de 6 à 12 ans. Places limitées 50 enfants

«**Kay ka fêt en sité la**» du 7 au 10 Avril 2015 (vacances de Pâques) pour les enfants de 6 à 17 ans et leurs parents.

Une animation «Randonnée Kayak» le 14 et le 15 Mai 2015 (Vacances Mi Mai) est proposée aux 14 – 17 ans sous forme de mini camps (2 jours + 1 nuit). Places limitées 30 enfants

L'opération «Ticket Sport» du 6 au 31 Juillet 2014 accueillera les enfants de 6 -17 ans. Places limitées 250 enfants.

Propositions de participation des parents pour les Accueils de Loisirs :

Tarif : 30€/ enfant pour chaque accueil de loisirs

Tarif adhérents de la Carte Pass Sport 20 €/enfants titulaires de la carte en cours de validité (petites vacances scolaires)

Tarif ticket sport de juillet 30 €/enfant adhérent carte Pass'Sport (2014 / 2015)

Tarif Ticket Sport de Juillet 50 €/enfant non adhérent carte Pass'Sport

Forfait sorties exceptionnelles pour le ticket sport de Juillet 15 €/enfant

Le règlement sera fait à l'inscription auprès du régisseur municipal.

Tout défaut de paiement fera l'objet d'un rappel avant d'être transmis au Trésor Public.

Madame FOUKAN intervient en suggérant que la base nautique peut entrer dans ce programme « Accueil Loisirs », des enfants de 7 /8 ans peuvent pratiquer de la Voile et voir même monter une structure autour de cette base nautique.

Madame ARPHEXAD demande la parole pour corroborer ce que vient de dire Madame FOUKAN à propos de la base nautique.

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

AFFAIRE N° 13 : APPROBATION DE LA PROPOSITION D'AUGMENTATION DE LA COTISATION ANNEULE DE LA CARTE «PASS'SPORT »

Monsieur Ketty LABUTHIE, Rapporteur,

Il présente à l'assemblée le projet d'augmentation de la cotisation annuelle de la carte « Pass'Sport ». Ce concept a été lancé et approuvé par le Conseil Municipal en Octobre 2012 et en est à sa 3^{ème} saison.

Avec une moyenne de 150 adhérents par année, la carte «Pass'Sport» permet à son titulaire de profiter d'un large panel d'activités proposées gratuitement ou à moindre coût par la Ville.

Il s'agit d'animations sportives à destination des enfants, des étudiants, des adultes et des séniors encadrées par des éducateurs diplômés ou en contrat d'apprentissage.

Les objectifs de cette saison pour cette saison sont d'accueillir 50 enfants, 30 étudiants et 100 adultes.

De nouvelles activités proposées telles que le Roller, le VTT et l'Animation Sportive, le Mercredi dans 3 écoles et la ZUMBA à Vieux-Bourg devraient permettre d'augmenter de 30 % à 40 % l'adhésion des différents publics.

Une légère augmentation basée sur les tarifs suivants est proposée au Conseil Municipal :

- **Enfants 25 €/année** au lieu de 20 €
- **Etudiants ou Jeunes 18-25 ans : 30 €/année** au lieu de 25 €
- **Adultes 40€/année** au lieu de 30€

Le renouvellement de carte (en cas de perte ou vol reste inchangé 8€

Il rappelle que la souscription de cette carte peut s'effectuer à n'importe quelle période de la saison 2014 / 2015, le coût pour l'utilisateur demeure identique.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

QUESTIONS DIVERSES

ELECTION DE MISS MORNE-A-L'EAU 2014 / 2015

Madame CANVOT informe l'assemblée que l'élection de Miss se déroulera le Samedi 08 Novembre 2014 à 19 heures à la Salle l'ETOILE à Richeval.

Elles sont 8, il y a eu un casting, qui s'est très bien déroulé.

Cette manifestation s'articulera autour du thème de la Fête Patronale «**Construction la Ville en Musique et pour bien Vivre Ensemble**»

Elle profite dit-elle pour solliciter une contribution de la part des élus pour l'organisation de cette manifestation.

Madame ARPHEXAD intervient pour porter l'information suivante :
Les filles seront coachées par Corinne DENIN.

Il est prévu de rencontrer les parents de toutes les filles. Elle poursuit en disant que c'est une expérience à vivre, ce casting servira toujours à chacune d'entre elles pour le futur.

**MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE
SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE
LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Collectivités Locales, et en premier lieu les Communes et leurs Intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015/ 2017, le Maire a rappelé que les concours financiers sont amenés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité mener une action collective, avec les Maires et Présidents d'Intercommunalités, afin d'alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour les Territoires, les Habitants et les Entreprises.

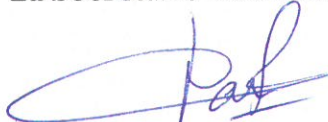
Il est 20h 45 la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance,



A. MIRRE

La Secrétaire Administrative



A. MANGO

